



**ENTREPRENEURS DE PROGRES**

---

## Revue de presse

*Jeudi 13 décembre 2018*

*communication@fce.dz*

# SOMMAIRE

<b>A la une</b> .....	<b>3</b>
• Raouia: le retard dans le lancement de certains projets dû à la lenteur des procédures réglementaires (APS) .....	3
• ODD: l'Algérie a contribué efficacement au lancement de l'Agenda 2030 (APS) ....	5
• 3500 PROJETS SONT EN COURS DE RÉALISATION : La production locale maintient le cap (L'Expression) .....	6
• Hydrocarbures: cessation des importations des produits raffinés en 2019 (APS) .....	7
• Sonatrach-Transneft : signature de deux contrats dans les hydrocarbures (APS) .....	8
• Sonelgaz : une dette de 1.650 milliards de dinars (APS).....	10
• Pétrole : Le Brent stable à 60 dollars (El Watan) .....	10
• ASL Airlines France renforcera ses vols vers l'Algérie l'été prochain (APS) .....	12
• AUTOWEST 2018 : Cima Motors met le paquet (L'Expression).....	12
<b>Finance/Banque/bourse</b> .....	<b>13</b>
• Emission de sukuk par les entreprises dans le cadre de la finance islamique / Raouya : « Pas d'amendements, la réglementation actuelle suffit amplement » (Reporters). 13	
<b>Commerce</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Coopération</b> .....	<b>15</b>
• UN FORUM D'AFFAIRES ALGÉRO-CORÉEN PRÉVU LUNDI PROCHAIN : Ouyahia comme maître de cérémonie (L'Expression) .....	15
• Une Zone de libre-échange africaine tributaire du développement de l'industrie (APS).....	16
• Commerce : l'Algérie s'engage à concrétiser tout projet de développement en Afrique (APS) .....	18
<b>Veille</b> .....	<b>19</b>
• Transport maritime : report de plusieurs départs prévus jeudi pour causes météorologiques (APS).....	19

## A la une

### **Raouia: le retard dans le lancement de certains projets dû à la lenteur des procédures réglementaires (APS)**

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouia a indiqué, mardi à Alger que le retard accusé dans le lancement de certains projets était dû "à la lenteur des procédures réglementaires qui les précèdent et à l'insuffisance des spécialités requises auprès des entreprises concernées par la réalisation".

Répondant aux préoccupations des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une plénière présidée par Mouad Bouchareb, président de l'APN, en présence du ministre des Relations avec le parlement, Mahdjoub Bedda, consacrée à la loi de Règlement budgétaire de 2016, adoptée mardi à la majorité par les députés, le ministre a précisé que "le lancement de certains projets ont accusé un retard en raison de la lenteur des procédures réglementaires relatives à la disponibilité des assiettes foncières et des procédures du Code des marchés publics ainsi que du manque de bureaux d'études spécialisés dans certains domaines et l'infructuosité des appels d'offres".

Les projets des équipements publics connaissent des retards répétitifs en termes de réalisation, ce qui conduit souvent à leur réévaluation induisant des coûts supplémentaires, a expliqué le ministre.

A cet effet, les opérations de réévaluations ont été limitées aux cas justifiés, outre la présentation de l'étude du projet à l'opération de parachèvement de la maturation et la validation de l'étude par la Caisse nationale d'Équipement pour le Développement (CNED), en sus de l'assainissement triennal du Code des investissements, a fait savoir M. Raouia.

Ces mesures ont permis la réduction des cas de réévaluation de 1.113 milliard DA en 2007 à 253 milliards DA en 2016 soit une baisse de 77%.

Concernant les prévisions budgétaires globales à moyen terme, elles se basent sur les propositions soulevées par les ordonnateurs en tenant compte de la cadence de consommation des affectations octroyées durant les précédentes années.

Le budget des charges communes est effectué conformément aux formalités budgétaires édictées par la loi 17/84 et dont la validité s'étend jusqu'au 2023, année d'entrée en vigueur de la loi organique des lois de finance.

Au sujet de la fiscalité, une vision budgétaire triennale a été introduite au titre de la loi de finances 2017, a-t-il fait savoir.

Evoquant le faible recouvrement des recettes budgétaires, le ministre a indiqué que "des efforts supplémentaires sont nécessaires pour le recouvrement des recettes budgétaires en dehors de celles pétrolières en dépit des résultats positifs enregistrés en cette matière".

Dans ce cadre, il a été procédé à la réduction progressive de la dépendance à la fiscalité pétrolière, a souligné le ministre, ajoutant que la fiscalité ordinaire a passé de 1.179 milliards de DA en 2008 à 3.343 milliards de DA en 2016, soit une croissance de près de 184 % pendant 9 années. Par conséquent, ajoute le ministre, le taux de la fiscalité ordinaire contre la fiscalité pétrolière a passé de 41 % à plus de 68 %. Pour les soldes de recouvrement, il s'agit dans la plupart des cas d'amendes judiciaires. Les opérations directes pour le recouvrement de la dette fiscale se trouvent souvent en état de suspension une fois mises en oeuvre à l'encontre des concernés par l'impôt, ceux ayant bénéficié de moratoire.

Le recouvrement de la fiscalité ordinaire a connu une nette hausse passant de 462 milliards de DA en 2000 à 3.216 milliards de DA en 2017. Partant des observations formulées par la Cour des comptes pour le perfectionnement du recouvrement, le ministère des Finances a pris plusieurs mesures afin d'alléger les soldes. Par conséquent, l'administration fiscale veille, selon le ministre, à l'empêchement d'une nouvelle situation d'accumulation.

Raouia a indiqué que l'action se poursuivait pour la modernisation du système fiscal et la mise en place d'un système informatisé à même de permettre l'échange d'informations de manière plus rapide permettant la prise de décision plus rapidement et le recouvrement de recettes publiques.

Pour davantage de transparence à cet égard, les autorités ont annoncé plusieurs mesures pour le renforcement du contrôle financier et ce dans l'objectif d'assurer une meilleure utilisation des fonds publics. Il a été procédé à l'élargissement de l'application de ces mesures de manière graduelle à compter de 2010 jusqu'à 2018.

Concernant les Comptes d'affectation spéciale (CAS), M. Raouia a souligné que le ministère avait pris des mesures visant l'assainissement des CAS depuis 2010. Leur nombre a été ramené de 73 en 2010 à 54 en 2017 puis à 51 en 2018.

Le nombre global des CAS est passé de 10.627 MDS Da en 2010 à 3.905 Mds Da en 2017, soit un recul d'un taux de 63%.

Le ministre a indiqué que le nombre de postes d'emploi vacants avait atteint 378.551 postes en 2016, reflétant la situation de manque de candidats dans les spécialités et la vacation des postes en raison de décès, de démission ou de mise en disponibilité.

Pour les postes vacants dans la fonction publique en 2016, leur taux ne dépasse pas les 20% de l'ensemble de la population active estimée à plus de 11 millions de postes d'emploi.

Le ministre a affirmé que les recommandations et les observations présentées par la Cour des comptes dans son rapport annuel, font l'objet d'une "attention particulière" au niveau du Gouvernement.

"Suite à la publication du rapport de la Cour des comptes au titre de chaque exercice financier, le premier ministre demande à l'ensemble des départements ministériels de répondre à ce rapport et aux observations concernant leur gestion ", a affirmé M. Raouia.

## **ODD: l'Algérie a contribué efficacement au lancement de l'Agenda 2030 (APS)**

L'Algérie a contribué "très efficacement" au lancement de la première version de l'Agenda 2030 pour la réalisation des Objectifs de Développement durable (ODD), a affirmé, mercredi à Alger, le représentant du ministère des Affaires étrangères (MAE), Boumédiène Mahi, rappelant les avancées réalisées dans ce sens.

Le sous-directeur des Programmes et Institutions internationales spécialisées au MAE s'exprimait à l'ouverture des travaux de l'atelier de "Sensibilisation de la Société civile aux ODD", co-organisé par le Système des Nations-Unies (SNU) et le Gouvernement algérien, à destination de représentants d'associations algériennes, le but étant de les faire mieux imprégner du contenu et des objectifs de cette démarche universelle.

Le même responsable a ajouté que le pays a opté, depuis 2015, pour "une démarche de continuité et de consolidation des avancées réalisées dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont elle a, a-t-il assuré, atteint un certain nombre avant terme".

Pour ces résultats, a-t-il poursuivi, l'Algérie a été "félicitée" par des instances internationales, rappelant qu'il s'agit, entre autres, de l'éradication de la pauvreté sous le seuil international de 0.8 %, la scolarisation primaire de tous les enfants, la représentation féminine au Parlement (+31%) ainsi que la réduction de la mortalité mère/enfant.

Dans le cadre de la concrétisation des ODD, une "feuille de route" a été élaborée par l'Algérie, consistant notamment à "sensibiliser" les parties prenantes à ces objectifs, à les intégrer aux politiques nationales de développement et à dégager les moyens financiers pour y aboutir, a ajouté M. Mahi, soulignant, en outre, la mise en place d'une Commission intersectorielle, coordonnée par le MAE et siégeant au Conseil national économique et social (CNES).

Ce dernier et en sa qualité d'"enceinte de concertation privilégiée, est appelé à sensibiliser la société civile et le secteur privé aux ODD", a-t-il recommandé, avant de relever la "coopération" liant l'Algérie au SNU dans le sens de la mise en œuvre des ODD, faisant savoir qu'une rencontre d'évaluation se tient chaque année sur les différents aspects de la question.

Allant dans ce sens, le Coordonateur Résident du SNU, Eric Overvest, a rappelé le projet d'Appui conjoint liant les Nations-Unies au Gouvernement algérien pour l'application des ODD, considérant que cet objectif passe "avant tout par l'information et la sensibilisation" autour de l'Agenda 2030 afin de "créer une dynamique citoyenne, une vision partagée et un travail en partenariats et coalitions".

Il a, par ailleurs, qualifié de "stratégique" le rôle endossé par la société civile dans ce sens, arguant "de son action de plaider et de travail de proximité sur le terrain qui en font le relai le plus indiqué pour traduire le

premier objectif des ODD", à savoir, a-t-il noté, "ne laisser personne pour compte".

Le responsable de la section des Etudes économiques au CNES, Mohamed Belkalem, a indiqué, quant à lui, que "les obligations liées à l'Agenda 2030 ainsi que l'impératif de diversification de l'économie nationale constituent une opportunité exceptionnelle pour l'Algérie afin de changer de modèle de croissance dans le cadre d'un nouveau plan d'émergence, à l'horizon 2035".

"La préservation du caractère et de l'orientation sociaux, ainsi que les principes d'équité édictés par les textes fondateurs de la Nation algérienne, constituent une exigence en parfaite symbiose avec la portée et les finalités de l'Agenda 2030, qui veille dans sa substance à garantir et à préserver la dignité à chacun", a-t-il poursuivi, avant d'affirmer "l'implication effective et agissante" de la société civile algérienne dans la durabilité, et ce, bien avant l'adoption de cet agenda.

Il est à préciser, enfin, que les travaux de cet atelier, ouverts en séance plénière se poursuivront en sous-ateliers thématiques, durant lesquels les représentants des associations conviées exprimeront leurs besoins et attentes, dans le cadre de la vision des ODD.

Nommés également "Objectifs mondiaux", les ODD sont "un appel universel" lancé en 2000 autour de 17 grands objectifs déclinés en 169 cibles afin, globalement, d'"éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité". Pour la mise en oeuvre de ces ambitieux objectifs pour l'humanité, un programme de développement durable, appelé Agenda 2030, a été adopté en septembre 2015 par les 193 membres de l'ONU.

### **3500 PROJETS SONT EN COURS DE RÉALISATION : La production locale maintient le cap (L'Expression)**

«l'Algérie a réussi à couvrir 53% de ses besoins nationaux...»

La production nationale de médicaments est à l'assaut du marché international. Depuis le blocage des importations, une pénurie aiguë a frappé le secteur pharmaceutique. Les pharmacies ont été déstockées. La conjoncture actuelle, fait que l'état doit absolument, investir dans ce secteur. L'hypothèse de la production locale est privilégiée. Hier, lors de l'ouverture des 2èmes Journées de l'industrie pharmaceutique algérienne (Jipa) organisée par l'Union nationale des opérateurs de la pharmacie (Unop), à Alger, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mokhtar Hasbellaoui a fait état, de la situation de son secteur. Chiffres à l'appui, des projets sont en cours de réalisation, dont des projets concernent la fabrication des médicaments. Le ministre de la Santé a souligné, dans ce sens, «l'enregistrement de projets en cours de réalisation, dont 92 destinés à la production de médicaments», ajoutant que ces projets sont à un stade très avancé de la production». Selon lui,

ces unités fabriquent des médicaments innovants et biotechnologiques, ainsi que d'autres médicaments destinés pour le traitement du cancer. «Ces unités pharmaceutiques produisent également quelque 2500 classes de médicaments, soit l'équivalent de 60% du total des médicaments enregistrés en Algérie», a-t-il expliqué, en appelant, dans ce cadre, les participants à cette rencontre, à soumettre leurs recommandations au ministère de la Santé, en vue d'en faire, à l'avenir, une feuille de route dans la Stratégie nationale d'encouragement de l'industrie pharmaceutique en Algérie. Dans ce même chapitre, le premier responsable de la santé en Algérie, a mis l'accent sur les facilitations mises en place par l'Etat, entre autres, l'octroi des assiettes foncières pour la création des usines et l'interdiction de l'importation des médicaments fabriqués localement. Ajoutant que le renforcement du contrôle pour atteindre la qualité est primordial. Par ailleurs, il estime que grâce à cette politique adoptée dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, «l'Algérie a réussi à couvrir 53% de ses besoins nationaux en termes de valeur, d'autant plus que 10 producteurs nationaux sont parvenus à exporter vers des pays africains, voire même vers d'autres pays», a-t-il affirmé. Si les industriels pharmaceutiques, parviennent à suivre cette cadence de production, l'Algérie deviendra, un pôle pharmaceutique par excellence en matière de médicaments, sur le plan africain. Pour Mokhtar Hasbellaoui, l'intérêt que porte l'Etat algérien pour le siège de l'Agence africaine des médicaments (AMA) en Algérie, n'en est que la concrétisation de cette démarche. Dans un autre sillage, le ministre, a mis en exergue, l'importance qu'accorde l'état à l'encouragement de l'industrie nationale, en rappelant, la nouvelle loi sanitaire, qui stipule dans l'article 206 «la poursuite par les pouvoirs publics de leur appui et de la protection de l'industrie pharmaceutique, à travers la prise de mesures incitatives. De son côté, le président de l'Union nationale des opérateurs de pharmacie (Unop), Abdelouahed Kerrar, a souligné que l'industrie nationale pharmaceutique a réalisé une croissance de 17% durant ces dernières années, passant de 473 millions de dollars en 2008 à près de 2 milliards de dollars en 2017. «En vue de réduire la dépendance aux laboratoires étrangers, les autorités publiques se sont fixées comme objectif d'atteindre 70% de couverture des besoins nationaux en médicaments en développement de la production locale de tous les types de médicaments», affirme encore une fois le responsable.

### **Hydrocarbures: cessation des importations des produits raffinés en 2019 (APS)**

L'Algérie pourra cesser d'importer des produits raffinés pour subvenir aux besoins nationaux en 2019, a indiqué le P-dg de la compagnie pétro-gazière nationale Sonatrach, M. Abdelmoumen Ould Kaddour mardi à Timimoun (Adrar) .

Ould Kaddour a souligné que cette démarche pourrait être "réalisable" grâce aux productions des différentes raffineries de la Sonatrach, notamment celle d'Augusta (Italie) acquise récemment par le groupe et dont la capacité de production annuelle est de 10 millions de tonnes. Ces nouvelles raffineries, a-t-il poursuivi, permettront au pays de cesser ses importations coûteuses en produits raffinés, rappelant que durant les 10 dernières années, elles ont représenté environ 25 milliards de dollars. Le P-dg s'exprimait lors d'un point de presse tenu en marge d'une visite de travail à Timimoun, Adrar (chef lieu), Ain Salah et Tamenrasset où il a assisté à une opération d'octroi à des structures de santé locales distinctes des scanners médicaux et des ambulances fournis par le groupe Sonatrach.

### **Sonatrach-Transneft : signature de deux contrats dans les hydrocarbures (APS)**



La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach et l'entreprise russe de transport du pétrole Transneft ont signé, mercredi à Alger, deux contrats portant sur l'intégrité et la sécurité des installations de transport et de stockage des hydrocarbures liquides de l'Activité Transport par Canalisations de Sonatrach.

Signé entre le Vice-Président "Transport par canalisation" auprès de Sonatrach, Slimane Arbi Bey et le Directeur général de Transneft Diascan, Sergey Valerievich Ermish, le premier contrat porte ainsi sur l'inspection par racleurs instrumentés, respectivement, d'un oléoduc de Ohanet à Haoud El Hamra (Hassi Messaoud) pour le transport de condensat, et d'une section de Rhoud Nouss à Gassi Touil (Hassi Messaoud) et de l'Oléoduc GPL d'Alrar (Hassi R'mel).

Ce contrat est d'un montant de près de 1,16 million d'euros et d'une durée de 18 mois. Lors d'une présentation de l'Oléoduc NH 2 et LR 1, le Directeur des Etudes et Planification auprès de Sonatrach, Ahcene Dahmani a rappelé que l'Activité Transport par Canalisation assurait l'intégrité technique de son réseau de canalisations principalement à travers leur inspection régulière à l'aide de racleurs instrumentés.

Selon lui, l'oléoduc de transport de condensat de Ohanet à Haoud El Hamra, long de 518 Km a fait l'objet de deux tentatives d'inspection en 2010 puis en 2016 avec des sociétés de renom, mais qui ont échoué, et



ce, pour cause de présence de restrictions importantes non-localisées de la canalisation.

Ainsi, l'inspection de l'oléoduc de transport de condensat et les réparations qui en découlent, sont, selon M. Dahmani, devenues aujourd'hui, "impératives" en prévision de l'augmentation progressive des quantités de condensat qu'il aura à transporter suite à l'entrée en exploitation de plusieurs champs de production entre 2019 et 2022.

Quant à l'oléoduc de transport de GPL d'Alrar (Hassi R'mel), de longueur 1.000 Km, il n'a jamais fait l'objet d'inspection depuis sa mise en service en 1996, et ce, par crainte de blocage des racleurs dû à la présence potentielle de poudre noire dans la canalisation, a expliqué M. Dahmani. Et comme son inspection est devenue aujourd'hui impérative, il avait été ainsi retenu de lancer une opération de nettoyage et d'inspection pilote sur la section Rhoud Nouss- Gassi Touil, longue de 73 Km.

Pour ce qui est du second contrat, signé entre M. Arbi Bey et le Directeur général de Transneft R&D, Iakov Fridlyand, il porte sur le diagnostic de l'état du système de protection contre la foudre du parc de stockage d'hydrocarbures du Terminal Arrivée de la Région Transport Centre/Bejaïa et l'étude d'ingénierie pour sa mise à niveau. D'une durée de six (6) mois, le contrat est d'une valeur de 331.709 euros.

En dépit de la mise en place et le maintien en l'état des systèmes de protection contre la foudre de Terminaux marins abritant des parcs de réservoirs de stockage de pétrole brut et de condensat de l'Activité Transport par Canalisation, tels que recommandés par les normes dans le domaine, "nous continuons d'enregistrer, de temps à autre, des incidents provoqués par la foudre", a indiqué M. Dahmani.

Le même responsable a rappelé, à ce titre, que des débuts d'incendie, vite maîtrisés, avaient été enregistrés sur des bacs de stockage de pétrole brut à Bejaïa en 2007 et 2016 et à Skikda en 2008. Expliquant le choix de Transneft Diascan, M. Dahmani a tenu à souligner que cette filiale de l'entreprise russe Transneft, chargée de la R&D, avait développé une technologie originale de protection contre la foudre.

Ainsi, il a été retenu de lancer, à titre d'opération pilote sur le Terminal Arrivée de Bejaïa, un diagnostic et une étude d'ingénierie pour la mise à niveau de son système de protection contre la foudre par rapport au standard de Transneft.

Intervenant lors de la cérémonie de signature, M. Arbi Bey, a indiqué que ces deux contrats avaient fait l'objet de longs échanges, visites sur sites et négociations entre les deux entreprises, et ce, dans le cadre d'un mémorandum de coopération signé en Algérie en octobre 2017.

A l'issue de la cérémonie de signature, le Vice-Président de l'entreprise Transneft, Mikhaïl Margelov a indiqué que la signature de ces documents était le fruit de deux années de travail effectué par les deux compagnies.

M. Margelov n'a pas manqué, lors de son intervention de souligner le poids et l'expérience très appréciable du groupe Sonatrach. Pour sa part, le P-dg de Sonatrach, Abdelmoumen Oul Kaddour, a mis l'accent sur la nouvelle dynamique du groupe qui consistait, entre autres, à développer

des partenariats fructueux avec des compagnies étrangères, à l'effet d'acquérir un savoir-faire et une technologie nouvelle.

### **Sonelgaz : une dette de 1.650 milliards de dinars (APS)**

La dette actuelle du Groupe public de gaz et d'électricité Sonelgaz s'élève à 1.650 milliards de dinars, notamment du fait de la tarification subventionnée de ces énergies, a indiqué mercredi son P-dg, Mohamed Arkab.

Dans un entretien accordé à la radio nationale, M. Arkab a estimé que la tarification électrique actuelle ne permet pas à Sonelgaz de dégager un "matelas nécessaire" pour avoir une trésorerie permettant à ce groupe public d'autofinancer ses programmes d'investissements. Il a ainsi noté que la tarification énergétique actuelle ne couvre pas le coût de revient de la production électrique issue à 99% de la production gazière de Sonatrach.

"Le prix du KWh ne supporte pas l'ensemble des frais de Sonatrach ni ceux de la production et du transport d'électricité", a-t-il soutenu, affirmant que tôt ou tard, il sera nécessaire de revoir cette tarification de manière réfléchie, tout en préservant la classe moyenne. Le contexte actuel oblige Sonelgaz à contracter des crédits de long terme à des taux bonifiés assortis de différés de paiement pour la réalisation de ses investissements, a-t-il poursuivi.

Selon lui, les volumes d'investissements du Groupe Sonelgaz restent importants en s'élevant à 2.500 milliards de dinars, soit 300 à 400 milliards de dinars/an à travers un plan de décaissement allant jusqu'à 2030. Concernant le niveau de production électrique nationale, celle-ci s'élève à 19.000 MW/an, sachant qu'en 2024, l'Algérie atteindra une production électrique de 25.000 MW/an.

Par ailleurs, M. Arkab a affirmé que l'Algérie a dépassé la problématique de la production électrique grâce aux efforts de l'Etat en matière d'accompagnement des investissements de Sonelgaz. Désormais, a-t-il soutenu, il s'agit de concentrer les efforts sur le transport de l'électricité, notamment pour exporter cette énergie et répondre à la demande grandissante dans le sud du pays .

Concernant l'exportation de l'électricité, le même responsable a évoqué l'accord signé en 2018 entre l'Algérie et deux pays voisins, Tunisie et Maroc, dans le but d'augmenter le volume d'énergie exporté passant de 100 MW à plus de 300 MW. Quant à l'export vers d'autres pays dont l'Espagne notamment, il a indiqué que des études techniques et économiques pour la réalisation d'un câble sous-marin vers ce pays sont en cours d'élaboration.

### **Pétrole : Le Brent stable à 60 dollars (El Watan)**

L'annonce d'un accord sur une baisse de la production pétrolière par l'Opep et ses alliés ne semble pas avoir eu l'effet escompté sur le marché. Hier, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en février valait 60,43 dollars sur l'InterContinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 46 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de Light Sweet Crude pour janvier gagnait 45 cents à 51,45 dollars.

«L'élan apporté aux prix par les coupes dans la production de l'OPEP et de ses partenaires a fait long feu, le Brent et le Light Sweet Crude sont à des niveaux proches de leurs plus bas d'avant la réunion», a rapporté l'agence AFP, citant Craig Erlam, analyste pour Oanda. L'annonce d'une réduction de la production pourrait bien finalement ne pas être suffisante pour rassurer les marchés, inquiets d'un excès d'offre par rapport à la demande, selon des experts. Et «il pourrait y avoir une marge de recul supplémentaire si la croissance économique (mondiale) ralentit, comme cela est attendu», a ajouté Carlo Alberto De Casa, analyste pour ActivTrades. Vendredi dernier, l'Opep et ses alliés menés par la Russie étaient finalement tombés d'accord pour abaisser leur production de 1,2 million de barils par jour pour les six prochains mois.

Un accord qui a fait remonter les cours du pétrole, au risque d'irriter le président américain. Cet objectif, attendu fébrilement par les marchés, sera réparti à hauteur de 800 000 barils quotidiens pour les 14 pays de l'Opep et de 400 000 pour ses 10 partenaires, dont la Russie. Cette baisse correspond à un peu plus de 1% de la production mondiale. Objectif : rééquilibrer le marché et enrayer la chute des cours qui ont dévissé de 30% en deux mois dans un contexte de surproduction chronique. Trois pays ont par ailleurs été exemptés de la baisse de production : l'Iran, la Libye et le Venezuela, pays dont les industries pétrolières souffrent de graves perturbations.

Troisième producteur mondial, l'Arabie Saoudite doit pour sa part faire face à la pression américaine, à un moment où le royaume est affaibli par les répercussions diplomatiques de l'affaire Khashoggi. Donald Trump avait exigé de l'Opep, qui pompe le tiers du brut mondial, qu'elle maintienne sa production à un niveau élevé.

Le ministre saoudien de l'Énergie, Khaled Al Faleh, avait répondu que la hausse récente de la production saoudienne, parfois interprétée comme un geste à l'égard de Washington, «n'était pas politique». Dans ce contexte, il est difficile de prédire si l'Opep et ses alliés, qui représentent plus de la moitié de l'offre, parviendront à inverser durablement l'évolution des cours, mais «une telle baisse de la production va resserrer l'équilibre du marché pétrolier à partir du troisième trimestre de 2019», avaient estimé les analystes du cabinet de consultants Wood MacKenzie, groupe mondial de recherche et de conseil notamment dans le domaine de l'énergie. L'Opep se réunira dès avril prochain pour évaluer l'effet de ces nouvelles baisses de production qui doivent entrer en vigueur en janvier 2019.

## **ASL Airlines France renforcera ses vols vers l'Algérie l'été prochain (APS)**



ASL Airlines France a décidé de renforcer ses vols vers l'Algérie l'été prochain, a-t-on appris mercredi auprès de cette compagnie, annonçant un nouveau programme de ses vols réguliers. Ainsi, les lignes Bordeaux/Oran et Perpignan/Oran, inaugurées au courant de l'été dernier, seront renforcées, en plus de sa ligne Paris CDG/Alger.

"Avec ce nouveau programme été ASL Airlines France confirme sa présence sur le marché des vols réguliers autour de deux axes principaux : des lignes desservies à l'année et des lignes desservies sur la pointe de la demande en été", a-t-on indiqué, soulignant le succès des deux lignes vers Oran.

Le vol Paris CDG/Alger est assuré à l'année, rappelle-t-on. Parallèlement à ce programme de vols réguliers, ASL Airlines France déploie son programme de vols touristiques effectués pour les principaux tour-opérateurs français et européens.

La compagnie dessert plusieurs dizaines de destinations vers le sud de l'Europe et le bassin méditerranéen au départ de France. La compagnie précise qu'elle a mis en place une offre tarifaire "flexible" pour s'adapter au "plus près" des besoins de déplacements de tous ses clients en fonction du type de voyage choisi : famille, tourisme ou affaires.

"Vols en aller simple ou en aller-retour, avec ou sans bagages enregistrés, modifiables ou non, remboursables ou non, toutes ces différentes options sont disponibles et peuvent se combiner entre elles", a-t-on expliqué, indiquant que tous les tarifs s'entendent toutes taxes incluses et comprennent notamment un bagage de 10 kg en cabine et la possibilité de choisir son siège en ligne sur le site de la compagnie.

## **AUTOWEST 2018 : Cima Motors met le paquet (L'Expression)**



Suzuki Algeria Automobile Factory annonce l'éventail de la marque japonaise comprenant deux modèles à mettre sur le marché.

Suzuki Algérie Manufacturing Company, joint-venture entre le Groupe Tahkout et le constructeur Suzuki, participe au salon Autowest sans pour autant que ses modèles soient exposés à la vente. Elle est en attente du quitus des autorités pour se lancer dans le marché automobile local, la commercialisation. Mais, Suzuki Algeria Automobile Factory annonce l'éventail de la marque japonaise comprenant deux modèles à mettre dans le marché. Il s'agit de Alto et Baleno à commercialiser dès l'obtention de la franchise TVA. L'usine Suzuki, implantée à Saïda, assemblera 15.000 unités au cours de sa première année d'activité avant de passer à la vitesse supérieure en atteignant la capacité d'assemblage de 100.000 véhicules/an à partir de la 5ème année. Outre l'Alto et la Baleno, l'on annonce l'assemblage, au second temps, des Suzuki Ertiga, Ciaz et Vitara. L'usine Suzuki Algeria Automobile Factory devrait également bénéficier des différents projets en cours du Groupe de Tahkout dans la production de composants automobiles comme les sièges aux pots d'échappement, les faisceaux électriques et les pièces en plastique dont les coques de rétroviseurs, pare-chocs, contre-portes, isolation et diverses pièces aussi bien pour l'intérieur que pour l'extérieur du véhicule. Aussi, le Groupe Tahkout a fait sienne la production, prochainement, des moteurs et boîtes de vitesses destinés aux modèles issus de cette usine. Toute marque, ayant son preneur, affiche des tarifs captifs. C'est le cas de Cima Motors, filiale du groupe Tahkout, distributeur exclusif de Hyundai et de l'usine TMC en Algérie. Le groupe prend part à cette 18ème édition du Salon de l'automobile de l'Ouest en occupant la surface de plus de 4000 m<sup>2</sup>. Il expose ses marques phares comme Hyundai et Suzuki. Durant ce salon, en plus de la présentation du nouveau Hyundai Santafe et le SUV urbain Kona. Des remises exceptionnelles de 100.000 DA, avec livraison immédiate, est accordée sur les modèles Creta Crdi, GlS Bva, I30 Bva et Bvm ainsi que I20 Facelift CRDI. Cette remise est ouverte durant la tenue de l'Autowest. Idem pour la Hyundai Grand i10 GL concernée par une remise de 140.000 DA, tout comme la citadine coréenne affichée au prix de 539.000 DA au lieu de 1.680.000 DA. Equipée du bloc moteur 1.2 essence de 87 Ch, la Grand i10 GL monte en gamme et propose une panoplie d'équipements agréables à vivre à bord d'une citadine. L'occasion sert d'une tribune propice pour lancer une offre promotionnelle de 140.000 DA sur la Hyundai Grand i10 GL, affichée au prix de 1.539.000 DA au lieu de 1.680.000 DA.

### Finance/Banque/bourse

**Emission de sukuk par les entreprises dans le cadre de la finance islamique / Raouya : « Pas d'amendements, la réglementation actuelle suffit amplement» (Reporters)**

La première introduction d'une PME en Bourse a été officialisée hier à Alger. Il s'agit d'AOM Invest, une entreprise spécialisée en tourisme thermal. Intervenant lors d'un point de presse tenu à l'issue de la cérémonie, le ministre des Finances a écarté le recours à des amendements s'agissant de l'émission des «sukuk» par les entreprises dans le cadre de la finance islamique.

«La réglementation actuelle suffit amplement», a-t-il dit formel. Soulignons à ce sujet qu'à contrario des «sukuk souverains», les entreprises sont dans l'obligation d'avoir l'aval de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse. Et au ministre de rappeler l'instruction de la Banque d'Algérie qui «prend en charge l'ensemble de ces préoccupations». En effet, la Banque centrale a indiqué, novembre dernier, que le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a examiné et approuvé le règlement relatif aux conditions d'exercice, par les banques et établissements financiers, des opérations bancaires relevant de la «finance participative» portant sur les produits financiers conformes à la Charia.

Ce règlement 18/02 définit les règles applicables aux produits dits participatifs ne donnant pas lieu à perception ou versement d'intérêt. Les objectifs de ce règlement régissant cette activité spécifique des banques classiques universelles visent à prendre en charge les particularités de ce mode de financement et de collecte de ressources, à répondre au mieux aux attentes, actuelles et futures, des opérateurs économiques, à renforcer l'inclusion financière en contribuant à la mobilisation de l'épargne, en général, et particulièrement à celle circulant en dehors du circuit bancaire.

Les guichets dédiés à la finance participative, eux, devraient s'articuler autour de trois principes fondamentaux : la graduation dans l'application, la consultation dans l'élaboration et l'inclusion de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. D'autre part, le ministre a invité les responsables de la place financière à redoubler d'efforts et contribuer à la réussite du projet de modernisation des infrastructures techniques du marché financier mené avec un prestataire étrange, et qui est «en phase d'acquisition du matériel technique». La modernisation des plateformes institutionnelles du marché financier, enchaîne-t-il, «va accroître l'attractivité de la Bourse vis-à-vis des émetteurs et améliorer le potentiel de levée de fonds par des sociétés cotées en Bourse». A propos de l'introduction d'AOM Invest en Bourse, M. Raouya a indiqué qu'elle permet d'asseoir une notoriété à l'entreprise auprès du grand public et des investisseurs. Quant aux entreprises qui se heurtent jusqu'ici à un nombre de contraintes, M. Raouya s'est dit convaincu qu'elles «peuvent désormais, grâce au marché alternatif, bénéficier d'un financement à faible coût, lequel peut leur permettre, entre autres, de consolider leur fonds propre». Quant à Yazid Benmouhoub, directeur général de la Bourse d'Alger, il explique que l'introduction est le fruit d'un long processus de vulgarisation mené depuis 2013. Et se dit «réjoui» de voir les opérateurs économiques percevoir et apprécier les avantages financiers et non financiers qu'offre une cotation en Bourse.

## Coopération

### **UN FORUM D'AFFAIRES ALGÉRO-CORÉEN PRÉVU LUNDI PROCHAIN : Ouyahia comme maître de cérémonie (L'Expression)**

Ce rendez-vous des plus «cruciaux» pour notre économie nationale devrait donner des ailes aux hommes d'affaires coréens pour passer à une vraie industrie de production.

«Overbooké»! C'est le moins que l'on puisse dire de l'agenda du Premier ministre Ahmed Ouyahia. En effet, une semaine après le prince héritier d'Arabie saoudite, Mohamed Ben Salmane, c'est au tour de Lee Nak Yeon de débarquer en Algérie. Il y effectuera une visite de trois jours, de dimanche à mardi prochain, précisent les services du Premier ministre. Un rendez-vous hautement stratégique, notamment du point de vue économique, avec ce géant qui doit nous montrer la voie... Ce n'est pas un hasard si Ahmed Ouyahia, qui avait laissé à son ministre de l'Industrie le soin de présider le «ridicule» Forum des affaires algéro-saoudien, va, cette fois-ci, se lever de bonheur pour conduire le Forum algéro-coréen.

Il est prévu pour lundi prochain (17 décembre), à partir de 8 h du matin. Une grosse délégation d'hommes d'affaires devrait accompagner le chef du gouvernement coréen dans son périple algérien. Le Forum d'affaires s'annonce donc des plus animés, car les investisseurs coréens sont très intéressés par le marché algérien, notamment après la réussite des projets Hyundai Trucks du groupe Global Motors, qui compte également dans son escarcelle le montage de véhicules légers KIA, originaire aussi du pays du Matin calme. Il y a également l'autre usine de montage de véhicules touristiques de marque Hyundai (TMC). Les usines de montage de smartphones des géants Samsung et LG sont aussi une belle réussite coréenne en Algérie. Tout comme l'usine de montage d'électroménager LG. Ces projets doivent néanmoins donner des ailes aux investisseurs coréens qui devront dépasser la phase de montage, comme c'est le cas actuellement, pour passer à de vraies et grosses industries. Surtout que les hommes d'affaires de ce pays asiatique ont à maintes fois fait part de leurs envies algériennes en précisant qu'ils aspiraient à de mégaprojets. «Des investisseurs privés sud-coréens sont intéressés par le marché algérien, notamment dans les domaines des pièces détachées, la construction, l'agriculture (la sericulture), et l'industrie pharmaceutique. Avec, tout de même, une préférence appuyée pour les mégaprojets touchant surtout le secteur touristique et celui hospitalier», avait indiqué l'an dernier, Eo Jungwan, responsable d'Atelier Seo, un bureau d'études d'aménagement des espaces verts, annexé à un bureau d'affaires qui a pour mission de conclure des partenariats algéro-coréens. Depuis cette déclaration, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Des hommes d'affaires étaient venus «tâter» le pouls tout comme des spécialistes du

voyage. Ils ont tous fait part de leur émerveillement par rapport à l'Algérie, ainsi que les opportunités d'affaires qu'elle offre. Toutefois, nous n'avons pas encore assisté au «débarquement» annoncé des entreprises de ce pays, référence mondiale dans l'industrie. D'où l'importance de ce rendez-vous économique que le chef de l'État, Abdelaziz Bouteflika, a demandé à son Premier ministre de superviser personnellement. Cela afin de ne pas rater «l'occasion» coréenne qui doit faire passer l'industrie algérienne à une étape supérieure. Ahmed Ouyahia trouvera certainement les arguments pour convaincre...

### **Une Zone de libre-échange africaine tributaire du développement de l'industrie (APS)**



La création d'une Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) passe par la promotion d'une main d'œuvre qualifiée notamment dans le secteur industriel, et le renforcement des infrastructures de base comme les autoroutes, ont affirmé mercredi au Caire de hauts responsables africains et onusiens.

S'exprimant lors des travaux de la 7ème réunion des ministres africains du Commerce, qui se tient mercredi et jeudi dans la capitale égyptienne en présence du ministre du Commerce, Said Djellab, les participants ont également souligné l'impératif d'assouplir les procédures relatives à l'activité commerciale entre les pays africains.

A cet effet, le Commissaire au commerce et à l'industrie de l'Union africaine (UA, Albert Muchanga, a appelé les pays africains à échanger leur savoir-faire dans le but de développer leur productivité et de mettre à profit leur potentiel en ressources humaines.

Pour lui, la ZLECAF contribuera significativement à une réelle transformation locale des ressources naturelles africaines et la création de chaînes de valeur favorables à la promotion de l'emploi et de richesses.

Pour sa part, le représentant des Communautés économiques régionales africaines a mis l'accent sur l'importance de la formation pour permettre l'émergence d'une génération de main d'œuvre qualifiée à même de lancer une "industrie afro-africaine". Pour lui, l'autre condition sine qua non pour la concrétisation du projet de cette zone est le développement des chaînes de logistique en priorisant le transport aérien et ferroviaire.



Il a, dans ce contexte, appelé les Etats africains n'ayant pas encore signé l'accord de mise en œuvre de la ZLECAF à le faire dans les plus brefs délais afin de rendre opérationnel ce futur marché continental, rappelant que 13 pays l'avaient ratifié contre 22 autres retardataires.

De son côté, le représentant de La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a tenu à rassurer les pays africains encore "réticents" vis-à-vis de la ZLECAF par crainte pour leurs économies "fragiles", en affirmant que ce futur marché commun allait, au contraire, renforcer leur potentiel économique et contribuer à l'amélioration du niveau de vie de leurs populations.

Il a, dans ce sens, suggéré la levée des mesures protectionnistes susceptibles de freiner la mise en œuvre de cette zone ou de la rendre impossible, précisant que le démantèlement tarifaire permettrait le renforcement des échanges commerciaux intra-africains.

De son côté, la ministre du Commerce de l'Ouganda, Amelia Kymbadde, a affirmé que les gouvernements africains étaient réellement mobilisés pour la concrétisation de la ZLECAF, relevant que de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées dans cet objectif commun.

Dans ce sens, elle a soutenu qu'il était temps pour les Africains de profiter eux-mêmes et de façon optimale de leurs richesses naturelles et de subvenir aux besoins vitaux et urgents de leurs peuples notamment des jeunes. Dans son intervention, le ministre du Commerce, Said Djellab, a rappelé l'engagement de l'Algérie dans la concrétisation de tout projet visant la contribution effective dans le développement socio-économique de l'Afrique.

Il a aussi soutenu que les intenses réunions des institutions de la ZLECAF, organisées tout au long de l'année 2018, ont permis, certes, de réaliser des avancées considérables mais, plus important, "de mettre le doigt sur ce qui nous sépare de l'atteinte des résultats escomptés". Selon le ministre, il incombe à l'ensemble des pays africains de régler les questions restées en suspens et présentées par les négociateurs.

"Il est clair que nous sommes venus participer à cette réunion animés d'une volonté inébranlable à la mesure de l'intérêt porté par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement à nos délibérations et à leurs attentes", a-t-il ajouté, estimant que cela permettait de croire que l'aboutissement de la première phase du long processus des négociations "est à la portée des pays membres".

Pour lui, la présence des ministres de l'ensemble des pays membres de l'UA à cette réunion confirme leur volonté commune d'aller vers le renforcement d'un commerce intra-africain basé sur la complémentarité et orienté vers un objectif commun consistant à réaliser la prospérité et le développement de leurs économies respectives.

M. Djellab a, par ailleurs, exhorté les délégués, membres du Forum de négociation de la ZLECAF, à consentir plus d'efforts pour finaliser les travaux sur les questions en suspens, particulièrement celles ayant trait aux règles d'origine, et ce, compte tenu du fait de leur importance et de leur caractère primordial dans l'établissement de la ZLECAF, favorable à un échange préférentiel des biens et services entre les pays africains.

La 7ème réunion des ministres du Commerce de l'UA se tient en marge de la 1ère édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF-2018), ouverte mardi dernier au Caire, en présence notamment d'une quarantaine d'entreprises algériennes activant dans divers secteurs hors hydrocarbures.

### **Commerce : l'Algérie s'engage à concrétiser tout projet de développement en Afrique (APS)**



Le ministre du Commerce, Said Djellab, a rappelé mercredi au Caire l'engagement de l'Algérie dans la concrétisation de tout projet visant la contribution effective dans le développement socio-économique de l'Afrique.

Lors de son allocution aux travaux de la 7ème réunion des ministres du commerce de l'Union africaine (UA), qui se tient mercredi et jeudi dans la capitale égyptienne, M. Djellab a déclaré à ses homologues que "vous pouvez compter sur la délégation de mon pays qui est entièrement disposée à s'associer à tout consensus permettant la finalisation des instruments permettant la mise en pratique des textes fondateurs de la Zone de libre-échange africaine (ZLECAF)".

A ce propos, il a soutenu que les intenses réunions des institutions de la ZLECAF, organisées tout au long de l'année 2018, "ont permis, certes, de réaliser des avancées considérables mais, plus important, de mettre le doigt sur ce qui nous sépare de l'atteinte des résultats escomptés".

Selon le ministre, il incombe à l'ensemble des pays africains de régler les questions restées en suspens et présentées par les négociateurs.

"Il est clair que nous sommes venus participer à cette réunion animés d'une volonté inébranlable à la mesure de l'intérêt porté par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement à nos délibérations et à leurs attentes", a-t-il ajouté, estimant que cela permettait de croire que l'aboutissement de la première phase du long processus des négociations "est à la portée des pays membres".

Pour lui, la présence des ministres de l'ensemble des pays membres de l'UA à cette réunion confirme leur volonté commune d'aller vers le renforcement d'un commerce intra-africain basé sur la complémentarité et orienté vers un objectif commun consistant à réaliser la prospérité et le développement de leurs économies respectives.

M.Djellab a, par ailleurs, exhorté les délégués, membres du Forum de négociation de la ZLECAF, à consentir plus d'efforts pour finaliser les travaux sur les questions en suspens, particulièrement celles ayant trait aux règles d'origine, et ce, compte tenu du fait de leur importance et de leur caractère primordial dans l'établissement de la ZLECAF, favorable à un échange préférentiel des biens et services entre les pays africains.

Il a, en outre, expliqué que les travaux de cette réunion portent notamment sur l'examen des recommandations issues des résultats des travaux du Forum de négociation ainsi que de la réunion des hauts fonctionnaires, relatives notamment aux modalités d'accès aux marchés des marchandises et des services.

Pour rappel, cette réunion des ministres africains du Commerce se tient en marge de la 1ère édition de la Foire commerciale intra-africaine, organisée du 11 au 17 décembre au Caire, qui regroupe 1.200 entreprises des pays africains dont 38 entreprises algériennes.

Cette foire a pour but de stimuler le commerce intra-africain et soutenir la mise en oeuvre de la ZLECAF dont l'accord avait été signé en mars 2018 par 44 chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du sommet extraordinaire de l'UA à Kigali (Rwanda).

La décision d'établir la ZLECAF avait été adoptée en 2012 lors de la 18ème session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA, tandis que les négociations sur la ZLECA au sein de l'UA avaient débuté en 2015.

Cette zone a pour but de constituer un marché unique pour les biens et services au niveau du continent en assurant la libre-circulation des activités et des investissements. Ce qui devrait permettre, selon l'UA, d'accélérer la mise en place de l'Union douanière africaine.

## Veille

### **Transport maritime : report de plusieurs départs prévus jeudi pour causes météorologiques (APS)**

Plusieurs départs des car -ferries vers différentes destinations, prévus pour jeudi 13 décembre, ont été reportés en raison d'intempéries, a indiqué mercredi l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) dans un communiqué.

Ainsi, le départ du car-ferry "Tariq Ibn Ziyad" d'Alger vers Marseille, prévu pour jeudi 13 décembre à 12h, a été reporté au samedi 15 décembre à 12h. Il s'agit également de départ du car-ferry " El -Djazair II " d'Oran vers Alicante (Espagne) , prévu pour jeudi 13 décembre à 19h, reporté au dimanche 16 décembre à 19h.

Le départ du car-ferry "Tassili II" de Marseille vers Skikda, prévu pour jeudi 13 décembre à 12h, a été aussi reporté au dimanche 16 décembre à 12h. Ces reports sont dus aux mauvaises conditions météorologiques

sévissant en méditerranée, empêchant la sortie des car-ferries, explique la même source.